

**Organisation du Service ENFANCE
Point de situation - 20 janvier 2022**

Pour faire face aux deux vagues simultanées des variants Delta et Omicron et afin d'éviter la multiplication des cas contacts, il est nécessaire de modifier l'organisation de l'accueil périscolaire de la Renardière et des mercredis récréatifs.

Accueil périscolaire de la Renardière

1. Accueil des familles :

- Les familles sont accueillies dans le hall.
Nous demandons aux familles d'attendre dans ce hall et de ne pas entrer dans les salles d'activités.
- Les enfants de moins de 6 ans sont à récupérer *devant* la salle située dans le couloir à proximité du hall.
- Les familles doivent se désinfecter les mains en entrant et noter avec leur propre stylo l'heure d'arrivée et de départ des enfants sur la feuille prévue.

En cas de modification de planning, merci de le noter directement sur la feuille de pointage ou de le noter sur papier libre.

2. Répartition des enfants dans les locaux :

- Les enfants scolarisés en maternelle sont accueillis dans une salle située dans le couloir à proximité du hall.
- Les enfants des classes ULIS, CM2, CP et CE1 sont accueillis dans la salle « cuisine » de l'accueil périscolaire.
- Les enfants des classes de CE2, CM1 et CP-CE2 sont accueillis dans la salle « jaune » de l'accueil périscolaire.

Mercredis récréatifs

L'ensemble des enfants des écoles de la Renardière, des Châtaigniers et du Sacré Cœur sont accueillis sur le site de la Renardière.

Afin de limiter le brassage des enfants, ceux-ci sont répartis par groupe de la manière suivante et dans des salles dédiées :

- Tous enfants scolarisés en maternelle sont accueillis dans une salle située dans le couloir à proximité du hall.
- Les enfants de plus de 6 ans du Sacré Cœur et des Châtaigniers sont accueillis dans la salle « cuisine » de l'accueil périscolaire.
- Les enfants de plus de 6 ans de la Renardière dans la salle « jaune » de l'accueil périscolaire.

Pour les activités en extérieur, l'organisation par groupe sera respectée de même que sur le temps restauration.

Rappel

Port du masque :

Il est obligatoire dans les locaux et sur la cour pour les enfants de plus de 6 ans et les adultes (personnel encadrant, familles, intervenants extérieurs)

Réglementation :

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) sont également soumis aux protocoles sanitaires applicables aux ACM en vigueur. En cas de survenue d'un ou plusieurs cas confirmés de Covid 19, vous serez prévenus afin de mettre en œuvre le protocole (3 autotests à J0, J+2 et J+4). Le protocole ACM suit les règles du protocole de l'Education Nationale.

Rachel Besland

Responsable du Service Enfance